**REPUBLIQUE DU BENIN**

------------------------

**Ministère du Développement, de l’Analyse Economique et de la Prospective**

-----------------------------------------------------------------

**Institut National de la Statistique et de l’Analyse Economique**



**Recensement des enfants**

*Identification des enfants dans les marchés de Dantokpa, de Ouando et de Arzèkè*

**Stratégie de communication**

DIRECTION DES ETUDES DEMOGRAPHIQUES

FEVRIER 2013

## 1. Introduction

Pour lutter contre le travail des enfants, le gouvernement béninois, plusieurs Organisations Non Gouvernementales et d’autres acteurs de protection de l’enfant mènent des activités de protection et de prévention de l’exploitation économique dans ces marchés. Mais force est de constater que faute de données fiables sur le phénomène, il est très difficile de mesurer efficacement les résultats des interventions menées par différents les acteurs pour réduire l’exploitation économique des enfants.

C’est donc pour combler ce vide qu’il a été retenu dans le Plan de Travail Annuel du programme « *Protection* » de l’UNICEF, une activité relative à la prévention de l’exploitation économique des enfants dont l’une des actions est le recensement des enfants travailleurs dans les trois grands marchés des trois villes à statut particulier du Bénin à savoir les marchés de Dantokpa (Cotonou), de Ouando (Porto-Novo) et de Arzèkè (Parakou). Les données recueillies serviront de référence aux acteurs de lutte contre l’exploitation économique dans ces marchés. Elles pourront également permettre d’avoir une idée du phénomène en prélude aux réalisations du cinquième Plan Stratégique à Moyen Terme de l’UNICEF (MTSP 5) qui pourrait en exploiter les résultats pour affiner le dispositif de collecte de données au niveau national.

## 2. Le mandat du Bénin

Le Bénin a ratifié les textes internationaux qui protègent les enfants, notamment la Convention relative aux droits de l’enfant en 1990, les conventions 182 sur les pires formes de travail et 138 sur l’âge minimum de travail et s’est engagé à garantir aux enfants la protection et la jouissance de leurs droits. Cependant, force est de constater, qu’en dépit de cette ratification, le contexte national reste marqué par plusieurs violations des droits de l’enfant dont la traite, l’exploitation économique et les violences faites aux enfants. En effet en 2008, aux termes de l’Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE), 66.4537 enfants de 5 à 17 ans, soit 34% de cette tranche d’âge, sont économiquement occupés au Bénin. Sur le plan mondial, 31% (soit 5.981.721) des enfants sont impliqués dans les travaux classés par le Bureau International du Travail (BIT) comme travaux à abolir : travailler dans les carrières, être exposé à la poussière, à la fumée, porter des objets lourds, utiliser les outils dangereux et travailler de longues heures de nuit comme de jour, le fait pour les enfants d’être occupés entre 22,5 et 40 h/semaine au détriment des loisirs et de l’éducation.

En ce qui concerne la traite des enfants, elle affecte plus les filles et les enfants en dehors du système scolaire. L’étude de 2007 réalisée par le Ministère en charge de la famille a démontré que 86% d’enfants victimes de la traite sont souvent exploités dans les travaux de ménage, de petit commerce dans les marchés urbains ou dans le secteur de l’exploitation économique des enfants impliqués à la fois au petit commerce et aux travaux ménagers à un âge très bas.

## 3. Les objectifs

***Objectif général***

L’objectif général de cette étude est de disposer des données quantitatives et qualitatives sur les enfants travailleurs dans les marchés de Dantokpa, de Ouando et de Arzèkè.

***Objectifs spécifiques***

De façon spécifique, l’étude vise à :

* Dénombrer tous les enfants de 5-17 ans travaillant dans les marchés de Dantokpa, de Ouando et de Arzèkè ;
* Déterminer les caractéristiques socio-démographiques de ces enfants ;
* Identifier les activités économiques exercées par les enfants et leurs pôles de concentration dans ces marchés ;
* Apprécier les conditions de travail et de vie des enfants dans les marchés ;
* Faire des suggestions en matière de prévention et de prise en charge des enfants travailleurs des marchés suscités.

## 4. Le public cible

Nous avons identifié trois grandes cibles :

1. les délégués des marchés (responsables de zone selon les secteurs d’activité) ;
2. les utilisateurs des enfants dans les marchés et
3. les enfants eux-mêmes.

## 5. L’axe de communication

Il serait difficile, voire impossible de recenser les enfants dans ces trois (3) marchés en y parlant de travail des enfants. Il serait plus intéressant (ou approprié) de focaliser l’attention des uns et des autres sur la réalisation future d’infrastructures dans lesdits marchés pour les enfants, ce qui nécessite des dispositions préalables à prendre.

## 6. La stratégie

Des communiqués radio seront diffusés avant, pendant et après l’opération.

***Avant :*** pour que la population réellement concernée soit suffisamment informée de l’importance de l’opération, de la période de son déroulement, afin qu’elle se prête sans crainte aux questions qui lui seront posées ;

***Pendant :*** pour rappeler aux uns et aux autres l’importance de leur contribution à la réussite de l’opération ;

***Après :*** pour remercier la population de s’être prêtée aux questions des agents recenseurs.

## 7. Techniques, médias et supports

Les radios de proximité seront utilisées pour informer la population en général et les différentes cibles impliquées de façon particulière.

## 8. Le message

*A l’endroit des délégués/responsables des marchés*

Avant l’implantation d’une quelconque infrastructure, il est indispensable de se renseigner sur les avis des uns et des autres, surtout, les avis des personnes pour lesquelles l’infrastructure doit être réalisée. Selon la convention relative aux droits de l’enfant, un enfant a droit, entre autres, à une alimentation saine, des soins médicaux, à une éducation gratuite et à des loisirs. Dans ce cadre, il est envisagé pour les enfants des marchés la construction d’infrastructures :

* Centre de santé pour les soins de santé de première nécessité des enfants ;
* Cantine pour une alimentation saine ;
* Centre de formation pour des cours d’alphabétisation, ou de formation pratique à défaut d’une école d’instruction conventionnelle pour leur éducation ;
* Centre de distraction pour des loisirs de leur tranche d’âge ;
* Etc.…..

En votre qualité de responsables dans le marché, il est normal que vous soyez approchés pour être informés du projet d’une part ; d’autre part vous êtes les personnes indiquées pour nous aider dans la sensibilisation des enfants et de leurs tuteurs ou parents dans le marché pour leur adhésion à la cause. La réalisation de ces infrastructures (et leur fréquentation par les enfants) loin de réduire le temps de travail des enfants sera bénéfique à plus d’un titre pour chacun. En effet, plus les enfants seront instruits sur certaines situations, mieux ils prendront soin du travail qui leur est confié. Merci de votre contribution pour la réussite de l’opération.

*A l’endroit des utilisateurs des enfants*

Avant l’implantation d’une quelconque infrastructure, il est indispensable de se renseigner sur les avis des uns et des autres, surtout, les avis des personnes pour lesquelles l’infrastructure doit être réalisée. Selon la convention relative aux droits de l’enfant, un enfant a droit, entre autres, à une alimentation saine, des soins médicaux, à une éducation gratuite et à des loisirs. Dans ce cadre, il est envisagé pour les enfants des marchés la construction d’infrastructures :

* Centre de santé pour les soins de santé de première nécessité des enfants ;
* Cantine pour une alimentation saine ;
* Centre de formation pour des cours d’alphabétisation, ou de formation pratique à défaut d’une école d’instruction conventionnelle pour leur éducation ;
* Centre de distraction pour des loisirs de leur tranche d’âge ;
* Etc.…..

En votre qualité de parents/tuteurs des enfants, il est normal que vous soyez approchés pour être informés du projet d’une part ; d’autre part mieux vous comprenez le bien fondé du recensement, plus vous êtes disposés à laisser se prêter à nos différentes questions. La réalisation de ces infrastructures (et leur fréquentation par les enfants) loin de réduire le temps de travail des enfants sera bénéfique à plus d’un titre pour chacun. En effet, plus les enfants seront instruits sur certaines situations, mieux ils prendront soin du travail qui leur est confié. Merci de votre contribution.

*A l’endroit des enfants eux-mêmes*

Avant l’implantation d’une quelconque infrastructure, il est indispensable de se renseigner sur les avis des uns et des autres, surtout, les avis des personnes pour lesquelles l’infrastructure doit être réalisée. Selon la convention relative aux droits de l’enfant, un enfant a droit, entre autres, à une alimentation saine, des soins médicaux, à une éducation gratuite et à des loisirs. Dans ce cadre, il est envisagé pour les enfants des marchés que vous êtes, la construction d’infrastructures :

* Centre de santé pour vos soins de santé de première nécessité ;
* Cantine pour une alimentation saine ;
* Centre de formation pour des cours d’alphabétisation, ou de formation pratique à défaut d’une école d’instruction conventionnelle pour votre éducation ;
* Centre de distraction pour des loisirs selon différentes tranches d’âge ;
* Etc.…..

Nous allons vous poser des questions auxquelles vous devez répondre. La réalisation desdites infrastructures dépend en grande partie de vos réponses. Il est donc important que vous répondiez honnêtement aux questions sans crainte. On ne dira pas que c’est tel qui a donné telle réponse. On mettra ensemble toutes les informations recueillies sans citer le nom de qui que ce soit pour sortir le résultat du travail.

Comme les infrastructures à mettre en place sont pour vous les enfants, il est important que nous nous entretenions plus avec vous. Nous en avons déjà parlé avec vos parents (ou tuteurs). Vous allez répondre aux questions que nous allons vous poser et vous allez y répondre de façon honnête et sans crainte. Si certaines questions ne vous semblent pas bien comprises, dites-le nous et nous allons bien vous les expliquer. Sans vos points de vue (et les justes, les vraies), il sera impossible au gouvernement de faire des actions en votre faveur. Donc, une fois encore, soyez sans crainte et répondez honnêtement aux questions qui vous seront posées. Merci de votre collaboration.